



**Département  
des Landes**

Direction de la Solidarité Départementale  
Pôle Personnes Agées

## ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

### LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- Décret n° 2016-210 du 26 février 2016 relatif à la revalorisation et à l'amélioration de l'APA
- Délibération du Conseil départemental n° A2 du 8 avril 2019

► **Dossier de demande complété** dans son intégralité.

► **Pièces justificatives :**

- Photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de la communauté européenne ou d'un extrait d'acte de naissance. Si nationalité étrangère, copie de la carte de résidence ou titre de séjour ;
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu ;
- Toute pièce justificative des biens ou capitaux relevant du patrimoine dormant : photocopie du dernier relevé de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ;
- La ou les attestations bancaires des comptes et placements ;
- Relevé d'identité bancaire ou postal.

► **Pièces complémentaires :**

- Certificat médical type rempli par le médecin traitant pour les personnes à domicile ou par le médecin coordonnateur pour les personnes en établissement ;
- Plan détaillé ;
- Notice d'information signée par le demandeur ;
- Avis du maire ;
- Attestation subrogative de versement de l'APA.